

ASSOCIATION SYNDICALE « LES COTEAUX DU VIZAC »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze octobre à 20 heures 40, les membres de l'Association Syndicale « Les Coteaux du Vizac » se sont réunis en assemblée, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence, signée par les membres présents.

Total des membres présents 36 sur les 192 membres composants l'Association.

Monsieur Norbert LE PEUCH et Madame Carole HASCOËT président la séance en qualité de Co-Présidents.

Monsieur Baptiste BUVRY Trésorier et Madame Laëtitia COM Secrétaire sont également présents.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'assemblée générale par le Président, préambule,
- Bilan financier de l'association,
- Entretien des espaces verts, syndic professionnel
- Questions diverses,
- Election des membres du bureau.

Préambule

Monsieur Norbert LE PEUCH, Co-Président prend la parole et évoque la présence de nombreuses incivilités dans le quartier (stationnement, poubelles, vitesse de circulation...) qui nuisent à la tranquillité des riverains, il rappelle que ces nuisances ne relèvent pas de la responsabilité de l'Association.

Bilan Financier

Monsieur Baptiste BUVRY Trésorier explique les principaux points financiers des comptes de l'association, il rappelle notamment les 500 euros versés par chaque propriétaire aux Notaires et les 150 € de Cotisations.

Il met en avant le travail fourni pour réunir toutes les cotisations dispersées dans divers Offices Notariaux à l'Office de Maître MOCAER, notaire à Guipavas.

Une copie des comptes de l'association a été fournie aux membres présents.

Entretien des Espaces verts

Monsieur Norbert LE PEUCH Co-Président évoque la « remise au propre » des espaces verts.

Le Bureau de l'Association se retrouve désarmé face à la situation compliquée au niveau de la rétrocession des espaces verts du quartier et explique la recherche de solutions envisagées :

- Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises, il s'avère que les montants proposés se situent autour des 13.400 euros à l'année,
- Une gestion du quartier par un Syndic professionnel coûterait environ 350 € par lot et par an, les entreprises contactées pour des devis n'ont pas donné suite à nos demandes,
- Une équipe de volontaires, serait compliquée à mettre en place, le manque de temps et de volontaires mènerait certainement cette initiative à un échec,
- L'Eco pâturage pourrait être la solution, mais ses coûts restent à définir.

Il est fait appel aux propositions des membres pour élargir les recherches.

La majorité des membres présents émettent le souhait de recueillir plus d'informations pour un Eco-pâturage.

Questions Diverses

Rétrocession du quartier

Monsieur Norbert LE PEUCH Co-Président explique avoir, à de nombreuses reprises, contacté la FIMA et la mairie de Guipavas, ces deniers tiennent des propos contradictoires et aucune réponse précise n'a jamais été apportée aux demandes de précisions.

Les membres évoquent les possibilités suivantes :

- Faire appel à la presse locale pour dénoncer cette situation.
- Mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception chacun des intervenants
- Provoquer une réunion tripartite (Association / Mairie / FIMA)
- La souscription d'une protection juridique pour pouvoir compter sur les conseils d'un Avocat.

Il est convenu qu'une nouvelle assemblée générale sera convoquée début 2022 afin de faire le point sur l'avancée des différents dossiers.

Election des membres du bureau

Monsieur Norbert LE PEUCH et Madame Carole HASCOËT Co-Présidents émettent leur souhait de démissionner de leurs fonctions, un appel à la candidature du poste de Président est lancé.

Aucun des membres présents ne souhaitant reprendre la présidence Monsieur Baptiste BUVRY décide de proposer sa candidature, qui est acceptée.

Madame Aurore DESPRES est nommée trésorière de l'Association.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Co-Présidents, le Trésorier et la Secrétaire.

Les Co-Présidents



Le Trésorier



La Secrétaire



A. DESPRÉS

